



## PRENDRE EN MAIN LA TRANSMISSION DE SA FERME / Module 2 et 3

### OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour transmettre son exploitation en prenant compte des composantes qui permettront aux cédants et aux repreneurs de réaliser une opération positive et gratifiante.

### PROGRAMME

#### Mercredi 22 mars

Maîtriser les aspects administratifs, juridiques et fiscaux dans le parcours à la transmission.

#### Mardi 9 mai

Maîtriser les aspects financiers, économiques et comptables dans le parcours à la transmission

- Évaluation des besoins personnels à la retraite
- Les différents modes de calculs de la valeur d'une ferme et leurs avantages et inconvénients : valeur vénale, valeur de repreneabilité...
- Arbitrage sur le prix selon le contexte local territorial, les attentes du cédants et celles du repreneur
- Comprendre les impacts comptables et fiscaux liés à la transmission de sa ferme.

Notes des derniers stagiaires en formation : 8.9/10

Méthodes pédagogiques : Apport théorique en salle



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Les 22 mars et 9 mai 2023



Salle 3, Hôtel du Département  
81 Rte de Pessan, 32000 Auch

#### Intervenant :

Module 2: M. Arnaud Taran - notaire spécialiste dans le domaine agricole, représentant de la Chambre des notaires  
Module 3: Cécile Lancelot, Animatrice et formation à la comptabilité et la gestion agricole à l'Inter - AFOCG 31

Responsable de formation : Alizée Fruleux

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**FORMATION :** Prendre en main la transmission de sa ferme / Module 2 et 3

**DATES :** 22 mars et 9 mai 2023

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **COMMUNE :** .....

**TELEPHONE :** .....

**EMAIL :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** .....

**VOTRE STATUT MSA :**

- |                                                     |                                                           |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Salarié(e) agricole        | <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation              |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez :<br>..... | <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire            |
|                                                     | <input type="checkbox"/> Porteur de projet avec PPP agréé |

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à ..... Le .....  
Signature :

### VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....  
.....

#### Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros une semaine avant le démarrage de la formation** à l'adresse suivante :



**ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers**  
56 avenue des Pyrénées  
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :  
05 62 05 30 86 ou à [contact@adear32.fr](mailto:contact@adear32.fr).



## FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

## PRENDRE EN MAIN LA TRANSMISSION DE SA FERME (Module 1)

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée :** 14 heures.

**Pré-requis :** Aucun.

**Public :** Agriculteurs en réflexion sur la transmission de leur ferme et candidats à la reprise d'une ferme.

**Lieu et horaires :** Le 22 mars et 9 mai 2023. Salle 2, Hôtel du département, 81 route de Pessan 32 000 Auch de 9h30 à 17h30.

**Repas de midi :** Repas tiré du sac pris sur place.

**Accessibilité handicap :** Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

### Coût et prises en charge :

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents peuvent vous être demandés pour justifier de votre situation.

- **Financement personnel :** 200 euros (soit 100€/jour)

**Crédit d'impôt :** Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

### Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.